

Relations fédérales-provinciales

Le gouvernement fédéral est intervenu dans l'économie provinciale et s'est immiscé dans les divers domaines de l'expansion provinciale, non pas en tant qu'associé, mais en tant que tyran.

C'est ce que l'on répète dans les capitales de toutes les provinces du pays et si le nouveau fonctionnaire nommé par le premier ministre vient rectifier cette situation, nous nous en réjouissons.

Qu'en est-il des ressources naturelles? Dans le budget, le ministre des Finances (M. Turner) a évidemment annoncé qu'il ne permettrait plus aux industries de ressources non renouvelables de déduire leurs redevances de l'impôt sur le revenu. Je pense que le premier ministre a déjà entendu cette plainte. Elle est inutile et la Chambre ne devrait pas en être saisie pour le moment. Elle ne devrait pas émaner des ministres des provinces, des gouvernements provinciaux, des responsables des industries de ressources ni des députés. Elle se justifie toutefois en raison des gaffes commises par le gouvernement actuel et du fait que celui-ci ne consulte pas ses partenaires.

Il y a ensuite le régime de double prix du pétrole canadien que le gouvernement a établi le 13 septembre 1973, sans consultation préalable. Il établissait ainsi un précédent inutile, soit d'imposer pour la première fois des droits sur une ressource provinciale non renouvelable.

Ensuite, il y a la loi imposant des redevances sur les exportations de pétrole, les prix à la tête des puits canadiens ayant été bloqués le 4 septembre 1973. Là encore, il n'y a eu aucune consultation préalable, significative et réaliste avec les personnes les plus directement intéressées, contrairement à ce qui aurait dû se faire. C'est une politique qui entraîne des dissensions, en opposant les provinces productrices aux provinces consommatrices. Si vous ne me croyez pas, écoutez ce que le premier ministre a déclaré à Regina, le 6 juin dernier:

● (1440)

Aucun premier ministre provincial ne pourra évincer Ottawa et lui retirer son droit d'imposer les industries extractives.

Telles sont les paroles du premier ministre. Est-ce là le langage d'une personne affable, du chef d'un gouvernement fédéral désireux de collaborer avec les provinces dans des programmes qui touchent à leurs richesses?

Considérez la question des gisements minéraux sous-marins. Elle est, depuis les années 60, source de perplexité pour les ministres provinciaux des Ressources, simplement à cause des dogmes qui tombent des hauteurs olympiques d'Ottawa et qui n'ont aucune relation avec les besoins des gouvernements provinciaux.

Voyons ce qui s'est passé dans le domaine des communications. Les ministres des Communications de l'Ouest ont terminé une conférence de deux jours, à Saskatoon en août 1973, je dis bien 1973 et non 1974, en exhortant Ottawa à ne pas empiéter sur les domaines qui relèvent de leur compétence. Le 27 mars 1974, un Livre vert du gouvernement fédéral sur les communications réclamait une réglementation fédérale-provinciale des tarifs téléphoniques. Les provinces estiment que ces questions sont de leur ressort exclusif. Quoi qu'il en soit, il n'y eut aucune consultation, aucun avertissement.

Nous voyons tomber d'en haut de vastes politiques ministérielles, et alors, le premier ministre s'étonne que certaines capitales provinciales n'aient pas confiance en sa parole. Le Québec et l'Ontario ont mis en question la compétence du gouvernement fédéral dans les télécommunications. Par exemple, en novembre 1972, à Québec, au cours de la conférence des premiers ministres provinciaux, le gouvernement fédéral a été critiqué parce qu'il prend

des mesures qui font double emploi avec les réseaux de télécommunications des provinces et parce qu'il accrédite le réseau de télécommunications du CN-CP.

Ces plaintes ne proviennent pas de fonctionnaires se lamentant sur l'absence de pouvoirs. Elles émanent des représentants élus, qui estiment à bon droit que notre pays est régi par une constitution, si désuète et ancienne soit-elle, qui estiment que leurs compétences ainsi que leurs droits sont violés en beaucoup de domaines, étant donné qu'il existe des administrations provinciales chargées de s'occuper de certains des problèmes auxquels le gouvernement fédéral s'est intéressé. Dans beaucoup de domaines, qui vont des communications aux droits miniers sur le fond marin, le gouvernement fédéral s'est doté de ses propres services et de ses propres méthodes administratives, au détriment de ceux qui sont les destinataires de l'activité administrative provinciale ou fédérale, c'est-à-dire des pauvres contribuables canadiens déjà surtaxés.

Les programmes à frais communs sont une source d'ennuis pour les gouvernements et les ministres provinciaux, à cause tout simplement des conditions dont à la longue les subventions et les programmes fédéraux ont été assortis.

Prenons l'exemple du bill sur la concurrence de la dernière session. Il avait déjà été présenté à la session précédente, et à celle d'avant. Il montre bien la faillite du gouvernement fédéral dans le domaine des relations fédérales-provinciales. Ce bill s'occupait de services qui devaient fatalement entraîner des conflits avec les autorités provinciales et municipales. Ces conflits étaient d'autant plus à prévoir que les provinces n'avaient pas été suffisamment consultées avant la rédaction et la présentation du bill.

Le bill sur les profits excessifs, qui devait permettre au gouvernement de bloquer ou de rabaisser les prix, n'a pas non plus été précédé de consultations. On n'avait pas demandé aux provinces leur avis sur une mesure qui devait obligatoirement avoir des répercussions sur leurs finances et leur économie.

J'aimerais aussi parler des transports. Depuis la tenue de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest en juillet 1973, il n'y a pratiquement pas eu de vraie consultation avec les provinces de l'Ouest au sujet de la suppression des iniquités dans les tarifs de transport des marchandises ou de la modernisation des installations de manutention des grains, bien que ces sujets aient été débattus à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre, parfois par des ministres de la Couronne. Ce n'est vraiment pas le genre de consultation entre partenaires dans le cadre de relations fédérales-provinciales que prévoyait la constitution.

On a pas ou presque pas consulté les provinces en matière de commerce ou au sujet des répercussions de la réduction unilatérale des tarifs de protection dans le cadre du GATT. Mais ces questions sont d'une importance capitale pour l'économie des provinces. Je me souviens, quand l'accord sur l'automobile a été annoncé, des répercussions immédiates qu'il avait eues sur l'économie de l'Ontario. Je ne le critique pas, je ne critique pas beaucoup d'autres mesures que j'ai mentionnées. Je dis simplement, que, pour l'amour du ciel, avant d'apporter des changements importants qui auront des répercussions sur les économies et les finances des provinces et des municipalités et la façon de vivre de nos citoyens, l'administration fédérale consulte au préalable les provinces. On devrait accorder beaucoup plus d'importance à la consultation que jusqu'ici.